

# COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

## ARRETE DU MAIRE

### RESTRICTION DE CIRCULATION

---

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de la société AXIONE Feuchy située TSA 70011 – Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX d'effectuer des travaux pour le déploiement de la fibre optique en aérien sur infrastructure existante à Conchil-le-Temple.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la circulation routière lors de la réalisation de ces travaux,

### ARRETONS :

**ARTICLE 1** : La circulation routière subira des restrictions au niveau de la rue du Château Blanc à Conchil-le-Temple du 12/02/2024 pour une durée de 90 jours.

**ARTICLE 2** : Ces restrictions consisteront en :

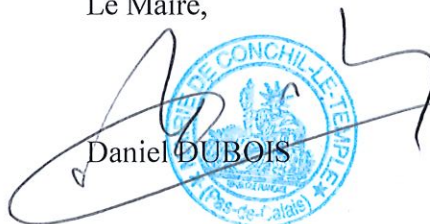
- **Deux sens de circulation**
- **Empiètement sur chaussée : largeur de 5m**
- **Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds**
- **Vitesse limitée à 30 Km/h**

**ARTICLE 3** : La société AXIONE Feuchy sera chargée de l'application de ces restrictions de circulation et de la pose des panneaux routiers réglementaires pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, à la société AXIONE Feuchy, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 29/01/2024

Le Maire,

  
Daniel DUBOIS

